

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 673

18 mars 2008

SOMMAIRE

360 Family Equity S.A.	32277	Immo Samimi-Blasius S.à r.l.	32290
Acemis Conseil S.à r.l.	32266	Irelio S.A.	32276
Action Shop Photo Sud II S.à.r.l.	32286	John Deere Cash Management S.A.	32259
Active Home Technologies S.à r.l.	32258	Klingelberg Luxemburg A.G.	32286
Ansdell S.A.	32279	L-21 General Investments S.A.	32264
Axius European CLO S.A.	32276	Laumar S.A.	32266
Bati-House	32287	LGIG 2 Property C5 S.à r.l.	32280
Bella Napoli II Sàrl	32287	LSFAP Euro-Asian Holdings S.à.r.l.	32258
Bluegroup S.A.	32290	Luxrule S.A.	32276
Bluejar Investments S.A.	32267	Lux-World PC s.à r.l.	32275
Bluejar Investments S.A.	32275	Mamo S.A.	32286
Cabosse SA	32265	Mars Propco 1 S.à r.l.	32259
CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxem- bourg)	32276	Mendes International S.A.	32265
Colprassur S.A.	32277	Merlin Entertainments Group Luxem- bourg S.à r.l.	32300
Compagnie de Sécurité S.A.	32266	Nansen S.à r.l.	32301
Conway Services - The Convenience Com- pany S.à r.l.	32275	Peintures et Décors Lucas S.à r.l.	32290
Cosmolux S.A.	32304	Petrusse European Clo S.A.	32266
Cotim s.à r.l.	32275	Prax Capital III GP, S.à r.l.	32293
De Maupassant	32291	Private Holdings of Investments Luxem- bourg S.A.	32265
ECM Real Estate Investments II A.G.	32265	Robrunvest S.A.	32294
Etplus Lux S.A.	32300	Satlynx S.à r.l.	32298
FFS Fund Management S.A.	32304	Site Internet, MOLOCKO	32270
Finanz Investor Holding A.G.	32297	Sofaco S.A.	32277
Fountain Venture Three S.A., SPF	32259	Themis Realty Europe	32258
Global Sat S.A.	32278	Timco Sàrl	32274
GSC European CDO III S.A.	32267	Trigrance Investments	32288
Ha Ka Holding S.A.	32277	Van Dijck	32297
Ha Ka Holding S.A.	32267	Voltige Luxembourg	32258
Hamburg International S.A.	32267	Voltige Luxembourg	32259
IE LuxSubCo French No.1 S.à r.l.	32268	Zeitgeist S.à r.l.	32293

Voltige Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 128, rue du kiem.
R.C.S. Luxembourg B 56.599.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028394/1921/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03786. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

LSFAP Euro-Asian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 77.579.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028406/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04014A. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Active Home Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 40, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 99.616.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028408/1330/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08555. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Themis Realty Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 134.999.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 14 novembre 2007

1. Nomination d'un président du conseil d'administration

Est nommé Président du Conseil d'Administration Monsieur Patrick Philippe Jean-Jacques Bahadourian, né le 2 septembre 1968 à Tassin la Demi Lune, domicilié Chemin des Rayes, 33, CH-1222 Vézenaz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008028778/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04854. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Mars Propco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.291.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 21 février 2008

- 1) La démission de Monsieur Wlodzimierz Marcin Ksiazak a été acceptée.
- 2) Monsieur Brian McMahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant de classe B avec effet au 14 janvier 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARS PROPCO 1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008028773/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06400. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Voltige Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 128, rue du kiem.

R.C.S. Luxembourg B 56.599.

—
Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028395/1921/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03785. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

John Deere Cash Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.957.

—
Le bilan au 31 octobre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028420/257/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05755. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Fountain Venture Three S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.329.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

RIVERSIDE INVESTMENT CORP., une société constituée selon les lois des Seychelles, avec siège social Suite 13, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of the Seychelles, inscrite au registre des sociétés des Seychelles sous le numéro IBC 015853,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution donnée à Luxembourg en date du 31 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi SPF»), la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un Actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs actionnaires, par suite notamment, de cession ou transmission d'actions ou de création d'actions nouvelles.

La Société existe sous la dénomination de FOUNTAIN VENTURE THREE S.A., SPF

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complètes de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration, ou par toute société ou personne à qui l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapter II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et sont librement cessibles sous cette même réserve.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Chapitre III. Actionnaire(s)

Art. 7. Pouvoirs des Assemblées Générales. L'Actionnaire unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 8. Assemblées Générales d'/des Actionnaire(s). L'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de Loi sur les Sociétés, requérir l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi sur les Sociétés, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à onze heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV. Management, Commissaire aux Comptes

Art. 9. Administrateur(s). La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du/des Administrateur(s). L'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les Statuts ne réservent pas expressément à l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou

conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

En cas de deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Chapitre V. Année sociale, Adoption des états financiers, Affectation

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'assemblée pour adoption les états financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les états financiers.

Après adoption des états financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs et au commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par les Administrateurs, les responsables et le commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fausse ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 19. Modification des Statuts. Les Statuts pourront être modifiés, périodiquement par l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi SPF.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions de la Société sont toutes souscrites par RIVERSIDE INVESTMENT CORP., prénommée.

Toutes les actions sont entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. La personne suivante a été nommée comme Administrateur unique:

Monsieur Karim Van den Ende, employé privé, né à Bruxelles, Belgique, le 26 octobre 1964, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

KV ASSOCIATES S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.559 et ayant son siège social 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg

4. Les mandats de l'Administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société en 2013.

5. L'adresse du siège social de la Société est établie au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, LAC/2008/1401. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008028739/7241/269.

(080028840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

L-21 General Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 102.400.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028495/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05182. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Mendes International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.272.

Mention rectificative du dépôt du 28 janvier 2008 L080014388.04

Le bilan modifié au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MENDES INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008028532/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05815. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Cabosse SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 47, rue de Strassen.
R.C.S. Luxembourg B 90.217.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 20 février 2008.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

Référence de publication: 2008028533/3462/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2008, réf. DSO-CN00123. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080029118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

ECM Real Estate Investments II A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 78.367.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028528/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04454. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Private Holdings of Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 71.358.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008028512/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02777. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Compagnie de Sécurité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 53.470.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008028514/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02744. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Laumar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 41.988.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Agent Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008028515/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02787. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Acemis Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 80.564.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028516/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05102. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Petrusse European Clo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 100.018.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008028505/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05771. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Ha Ka Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 64.040.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028510/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05792. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Hamburg International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 90.393.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Signatures

Référence de publication: 2008028511/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05828. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Bluejar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 73.987.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008028517/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05285. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

GSC European CDO III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 111.351.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008028508/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05931. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

IE LuxSubCo French No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 89.608.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

I.E. LuxTopCo FRENCH NO 1 S. à r.l., a company having its registered office at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II,

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler, by virtue of a proxy under private seal given on December 19, 2007.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole partner of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of I.E. LuxSubCo FRENCH N ° 1, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 89.608, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, dated October 31, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 01679 of November 22, 2002, the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on November 22, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 381 of March 15, 2007.

- The Company's capital is set at five million two hundred and seventy-eight thousand three hundred and seventy-five euros (5,278,375.- EUR), represented by forty-two thousand two hundred and twenty-seven (42,227) shares of a par value of one hundred twenty-five euros (125.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

- To amend article 3 relating to the company's object so as to read as follows:

« **Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind as well as of partnership interests and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render them every assistance whether by way of loans or otherwise.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures provided it may not proceed to a public issue of such debt instruments.

The object of the Company is furthermore to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this object.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.»

The sole partner then passed the following resolution:

Sole resolution

The sole partner decided to amend article 3 relating to the company's object so as to read henceforth as follows:

« **Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind as well as of partnership interests and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render them every assistance whether by way of loans or otherwise.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures provided it may not proceed to a public issue of such debt instruments.

The object of the Company is furthermore to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this object.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

I.E. LuxTopCo FRENCH NO 1, S. à r.l., une société ayant son siège à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2007.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de I.E. Lux-SubCo FRENCH N ° 1, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 89.608, ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 31 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro ° 1679 du 22 novembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 22 novembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 381 du 15 mars 2006.

- Le capital social de la Société est fixé à cinq millions deux cent soixante-dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros (5.278.375,- EUR), représenté par quarante-deux mille deux cent vingt-sept (42.227) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

- Modification de l'article 3 des statuts quant à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de certificats d'emprunt, d'effets de commerce et d'autres valeurs de toutes espèces, ainsi que des participations dans des sociétés de personnes et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et leur porter assistance soit par voie de prêts, soit par toute autre manière.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des certificats d'emprunt à condition qu'elle ne procède pas à l'émission publique de tels titres représentatifs d'emprunt.

La Société a par ailleurs pour objet l'investissement dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, à travers l'Europe et de mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

L'associée unique a ensuite pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts quant à l'objet pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de certificats d'emprunt, d'effets de commerce et d'autres valeurs de toutes espèces, ainsi que des participations dans des sociétés de personnes et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et leur porter assistance soit par voie de prêts, soit par toute autre manière.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des certificats d'emprunt à condition qu'elle ne procède pas à l'émission publique de tels titres représentatifs d'emprunt.

La Société a par ailleurs pour objet l'investissement dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, à travers l'Europe et de mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008. Relation: LAC/2008/936. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008028685/242/129.

(080028847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

MOLOCKO, Site Internet, MOLOCKO, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5710 Aspelt, 32, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg F 7.524.

STATUTS

Entre les soussigné(e)s, dénommés ci-après «membres fondateurs», il a été constituée une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et du 4 mars 1995:

Cabete Dos Santos Sandro, né le 5 juin 1978 à Coimbra (Portugal), Employé privé, demeurant au 22b, rue Pierre d'Aspelt, L-5710 Aspelt

Losano José, né le 30 janvier 1984 à Ettelbrück, Employé privé, demeurant au 2, impasse de la Vallée, L-7567 Rollingen

Bertacco Gilles, né le 21 février 1978 à Esch/sur/Alzette, Fonctionnaire communal, demeurant au 8, rue des Ecoles, L-4731 Pétange

Dias Rebelo Jean-Pierre, né le 31 octobre 1981 à Luxembourg, Employé privé, demeurant au 28, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher

Da Silva Daniel, né le 5 mars 1981 à Esch/sur/Alzette, Employé privé, demeurant au 2, rue Neuve, L-5560 Remich

Meyrath Gordon, né le 24 janvier 1988 à Kerala (Inde), Employé privé, demeurant au 28, rue du Baumbusch, L-8213 Mamer

Da Cunha Miroto Bruno, né le 13 octobre 1979 à Tondela (Portugal), Employé privé, demeurant au 8, rue Haute L-4963 Clemency

I. Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Sous la dénomination de SITE INTERNET, MOLOCKO, et sous son abréviation de MOLOCKO, il est constitué un organisme de communication et de promotion culturelle, à but non lucratif, neutre du point de vue confessionnel et politique.

Art. 2. L'Association a son siège social à la «T'Scheier» au 32, rue Pierre d'Aspelt, L-5710 Aspelt. Ce siège peut être transféré en tout autre lieu au Luxembourg sur décision du Conseil d'Administration (Comité). La durée de l'Association est illimitée.

II. Buts, Objectifs et activités

Art. 3. L'Association a pour buts:

- D'offrir des espaces rédactionnels et multimédia interactifs répondant aux besoins de répandre l'information et la culture, ainsi que de divertir et d'éduquer;
- De créer, développer et gérer les sites Internet (www.molocko.lu, www.molocko.com, www.molocko.eu) ouvert à toutes les communautés et au large public, sans distinction de classe sociale ou d'appartenance ethnique;
- Mise en place d'un projet de radio sur Internet, soutenu par un organe de médiation;

- Création et promotion de diverses productions artistiques nationales à des fins non lucratives et tout en respectant la législation luxembourgeoise.

L'Association vise essentiellement à:

- a) offrir à la population un média et une promotion artistique libre et indépendante;
- b) encourager le dialogue interculturel entre les différentes communautés et promouvoir le développement culturel et professionnel de ses membres;
- c) favoriser les échanges interculturels et promouvoir la liberté d'expression;
- d) défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales;
- e) encourager la solidarité, la cohésion sociale et le développement de la vie culturelle, artistique et associative;
- f) offrir à ses membres des formations dans les domaines des médias et des nouvelles technologies de la communication et de l'information.

Art. 4. Pour atteindre ses objectifs, l'Association travaillera sur les axes suivants:

- Culture: concerts, promotion d'artistes, forum et art;
- Information, sondages, rédaction et animations journalistiques;
- Communication interculturelle grâce aux nouvelles technologies informatiques, débats à propos des nouveaux outils d'Internet.

L'Association peut notamment:

- prendre ou appuyer des initiatives visant à promouvoir des relations harmonieuses et équitables au sein de la population par le biais de projets interculturels;
- collaborer avec des associations et organismes dont les actions visent à promouvoir l'expression de la diversité culturelle, la tolérance et le respect;
- acquérir, louer, adapter et gérer des biens meubles et immeubles affectés à ses buts;
- concevoir, développer, mettre en oeuvre et fournir des outils d'information et de gestion informatique, destinés aux artistes et aux citoyens du monde, tout en respectant les bonnes moeurs et la législation; L'Association s'efforce de promouvoir des contacts parmi ses adhérents, en encourageant l'attitude humaniste et tolérante; l'esprit d'ouverture et du dialogue interculturel.

III. Demandes d'adhésion et membres

Art. 5.

a) Adhésion

De nouveaux membres peuvent adhérer à l'association en tout temps. Les demandes d'adhésion seront soumises par écrit, sous formule officielle, au Comité.

Art. 6.

b) Qualité de membre

Est membre actif toute personne physique ou morale qui adhère aux principes et idéaux de l'Association, s'acquitte régulièrement de ses cotisations et participe aux activités et manifestations organisées par l'Association et/ou contribue au financement de ses projets et programmes.

La qualité de membre sympathisant(e) est reconnue à toute personne physique ou morale qui manifeste un intérêt effectif aux buts et objectifs poursuivis par l'Association, et qui apporte un soutien moral, matériel et/ou financier à la réalisation de ses objectifs.

Les membres d'honneur sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité. Ils sont dispensés de cotisations statutaires.

Le Comité peut refuser l'adhésion par décision prise à la majorité qualifiée des deux tiers des voix sans avoir à motiver sa décision.

Art. 7.

c) Perte de la qualité de membre

La qualité de membre de l'association du SITE INTERNET, MOLOCKO se perd par suite:

- a) de démission;
- b) de décès;
- c) d'exclusion.

Chaque membre peut se retirer de l'Association par démission. Celle-ci ne peut se donner que sous forme écrite, dans un délai minimum de trois (3) mois et après avoir acquitté entièrement ses cotisations statutaires pour l'année en cours.

L'exclusion d'un membre est du ressort de l'Assemblée générale sur proposition du comité.

Le membre concerné est entendu au préalable. Le délai de préavis prévu pour la démission s'applique à l'exclusion.

Le Conseil d'administration, sans préjudice des attributions de l'Assemblée Générale en la matière, peut suspendre ou exclure de l'Association en procédure d'urgence un membre reconnu coupable de faute grave et/ou de trahison préjudiciable à l'Association.

Aucune indemnité, ni restitution n'est versée au membre sortant.

IV. Droits et devoirs des membres

Art. 8. Tous les membres ont le droit:

- a. de prendre part à l'Assemblée Générale et aux réunions plénières;
- b. d'utiliser les services de l'Association conformément aux règles applicables à la matière.

Chaque adhérent(e) a droit à une voix à l'Assemblée générale. L'âge requis pour être membre votant est fixé à 16 ans (l'année durant laquelle la personne atteint ses 16 ans révolus).

Art. 9. Tous les membres ont le devoir:

- a. de loyauté sans faille à l'égard de l'association du SITE INTERNET, MOLOCKO;
- b. de s'acquitter régulièrement de leurs cotisations au taux fixé par l'Assemblée Générale;
- c. de donner de leurs temps à l'association du SITE INTERNET, MOLOCKO, dans le cadre du bénévolat.

V. Structures et fonctionnement

Art. 10. Les organes de l'Association sont:

- A - L'Assemblée générale
- B - Le Comité (Conseil d'Administration)
- C - L'Organe de Médiation

Art. 11.

A. L'Assemblée Générale

1/ Organisation de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'Association. Elle est composée de tous les membres et sympathisants ou de leurs représentants dûment mandatés. Une même personne ne peut représenter plus d'un membre. L'Assemblée Générale se réunit au moins deux fois par an en séance ordinaire:

- une première séance en hiver: au plus tard fin janvier, et
- une deuxième séance en été: au plus tard fin juillet.

L'Assemblée générale est présidée en règle générale par le/la Président(e) qui la convoque conjointement avec le/la Vice-Président(e). Tous les membres y ont un droit de vote égal.

Les convocations pour l'Assemblée Générale, accompagnées du projet d'ordre du jour, signées par le/la Président(e) et le/la Vice-président(e) sont envoyées aux membres au moins 13 jours avant la date fixée pour la réunion.

Des Assemblées Générales extraordinaires peuvent être convoquées à la demande du Comité ou si le cinquième des adhérents l'exige en motivant leur Requête par lettre adressée au Comité au moins vingt et un jours (21) jours à l'avance en indiquant le projet de l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale prend les décisions par consensus. S'il est impossible d'atteindre le consensus, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents et votants.

En cas de partage égal des voix, celle du/de la Président(e) est prépondérante.

2/ Fonctions de l'Assemblée Générale:

1. approuve les comptes des années antérieures et le budget des recettes et dépenses;
2. prend connaissance du rapport de gestion, du programme d'action et des projets;
3. prend toutes les mesures nécessaires en vue de la réalisation des buts de l'Association;
4. fixe le montant des cotisations annuelles;
5. entérine les admissions, les démissions et les exclusions des membres;
6. délibère sur les propositions des membres dont le Comité a eu connaissance au moins dix jours à l'avance;
7. adopte et révisé les statuts et règlement intérieur;
8. est compétente pour la nomination du Comité.

L'Assemblée Générale conclut les emprunts et les crédits ne relevant pas de la compétence du Comité, ainsi que tous les actes juridiques touchant à la propriété ou aux droits réels sur les immeubles, en particulier l'acquisition ou l'aliénation des biens-fonds, lorsque le prix ou l'estimation excède vingt mille Euros (EUR. 20.000).

Pour toutes ces activités, l'Assemblée Générale décide à la majorité des membres présents et votants. Sont réservés les cas de révocation des membres du Comité et de la dissolution de l'Association. Ceux-ci ne peuvent être décidés qu'à la majorité qualifiée des deux tiers (2/3) de tous les adhérent(e)s présent(e)s, lors d'une Assemblée convoquée tout spécialement à cet effet. En cas d'égalité des voix, celle du/de la Président(e) est prépondérante.

L'Assemblée Générale peut déléguer certaines de ses attributions à d'autres Organes.

B- Le Comité (Conseil d'Administration)

Art. 12.

1/ Organisation du Comité

Le Comité, se compose d'un/d'une Président(e), d'un/d'une Vice-président(e) et de (5) cinq à neuf (9) autres membres, au plus, choisis parmi les adhérents, appartenant à des sous régions, pays et disciplines différentes pour un mandat renouvelable de quatre ans.

Le Comité se constitue lui-même et établit son règlement intérieur qui peut être communiqué aux adhérents sur demande.

Le/la Président(e) représente l'Association. Il/elle est secondé(e) par le/la Vice- présidente ou la/le Porte-parole, qui peuvent être chargé(e)s par le Comité de représenter l'Association pour des questions spécifiques.

Le Comité se réunit une fois par mois au moins. Il ne peut prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents.

Les décisions du Comité sont prises par consensus. Si le consensus ne peut être atteint, les décisions sont prises à la majorité absolue des votants. Le/la Président(e) et le/la Vice-président(e) participent au vote. En cas de partage égal des voix, celle du/de la Président(e) est prépondérante.

Les fonctions de membre du Comité, et de services spécialisés sont bénévoles. Elles ne donnent droit à aucune rétribution. 2/Attributions du comité Sont de la compétence du Comité:

1. La convocation à l'Assemblée Générale et la présidence des délibérations de celle-ci;
2. La préparation du programme annuel d'activités et du budget correspondant;
3. La fixation des participations respectives des membres de l'Association; 4.La préparation et la mise en oeuvre des décisions de l'Assemblée Générale;
5. La procédure d'admission de nouveaux membres;
6. La dénomination des modalités du retrait et de la révocation d'un membre;
7. La décision des dépenses non prévues, pour autant qu'il s'agisse de cas urgents ne pouvant être renvoyés sans dommage;
- 8.La conclusion des emprunts et autres engagements financiers ne relevant pas de la compétence des autres organes de l'Association;
- 9.La détermination des pouvoirs des Comités et la délégation des tâches spécifiques;
10. Le Comité peut créer des comités, des bureaux et des services détachés, chargés des tâches spécifiques du SITE INTERNET, MOLOCKO. Il fixe les conditions de leur fonctionnement.

C-L'Organe de Médiation

Art. 13. L'Assemblée Générale, sur proposition du Comité, nomme un Organe de Médiation du SITE INTERNET, MOLOCKO. Celui-ci comprend un à deux membres appelés «Médiateurs/Médiatrices». Ils ne sont pas nécessairement membres de l'Association. Les «Médiateurs/Médiatrices» désignent l'un d'entre eux comme Président rapporteur de l'Organe de Médiation.

Cet organe a pour but de contrôler le respect des lois au niveau de la diffusion d'information et de la préservation des données privées. Il vise à créer un pont avec d'autres journalistes ou médias, afin de respecter la loi luxembourgeoise sur la diffusion d'informations à travers l'Internet.

Les fonctions de «Médiateurs/Médiatrices» ne sont pas rémunérées. Toutefois, leurs frais nets sont remboursés sur présentation de justificatifs.

Art. 14. Le ou les Porte-parole de l'Association:

La responsabilité de Porte-parole de l'Association du SITE INTERNET, MOLOCKO, est assumée par un ou deux membres du Comité. Ils sont les Porte-parole officiels de l'Association, selon un cahier de charges élaboré par le Comité.

Le ou les Porte-parole de l'Association font un rapport annuel à l'Assemblée générale et informent le Comité de leurs activités au moins une fois par mois.

VI. Ressources de l'association

Art. 15. Les ressources de l'association proviennent des:

1. Cotisations des membres;
2. Revenus de manifestations et activités organisées par l'Association, ainsi que des publications parues sous ses auspices et des promotions artistiques;
3. Parrainages, sponsor et la publicité conformément à la loi luxembourgeoise sur la diffusion de publicités sur l'Internet;
4. Dons, donations et legs;
5. Subventions et subsides des pouvoirs publics;

6. Toute autre ressource conforme à la loi et aux bonnes moeurs. En dehors des cotisations des membres, toute ressource de l'Association est soumise à l'approbation du Comité. Tous les produits des ressources de l'Association, déduction faite des frais généraux, sont utilisés pour atteindre les objectifs de l'Association.

VII. La responsabilité

Art. 16. L'Association du SITE INTERNET, MOLOCKO, est valablement engagée par la signature collective à deux: du/de la Président(e) et du/de la Vice-président(e).

Les biens de l'Association répondent seuls de ses engagements. Les membres ne sont pas redevables personnellement des dettes éventuelles de l'Association.

VIII. Vérification des comptes

Art. 17. L'exercice annuel de l'association du SITE INTERNET, MOLOCKO, va du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

IX. Règlement des différends

Art. 18. S'il se produit un différend entre des membres de l'Association concernant les claires de l'Association, le/la Président(e) et le/la Vice-président(e) s'efforcent conjointement de le régler.

Les membres de l'Association peuvent aussi désigner deux ou trois arbitres. Ceux-ci désignent un Président dans leur sein. S'ils n'y parviennent pas, le/la Président(e) sera désigné par tirage au sort.

Les arbitres prennent leur décision à la majorité simple. En cas de partage égal des voix, celle du ou de la Président(e) est prépondérante. Les décisions des arbitres sont sans appel.

X. Révision et dissolution

Art. 19. Les décisions concernant des modifications ou le remplacement des présents Statuts ne peuvent être prises que par l'Assemblée Générale, pour autant que l'autre soit prévue à l'ordre du jour. L'initiative de remplacement ou de modification des présents Statuts appartient au Comité de MOLOCKO, ou des membres de l'Association. Dans ce dernier cas, la proposition de remplacement ou de modification doit porter les signatures d'au moins un cinquième (1/5) des adhérents visés à l'article 5 des présents Statuts et doit être soumise au Comité, qui, à la prochaine Assemblée Générale, la soumettra au vote avec son préavis.

XI. Apports

Art. 20. Les membres fondateurs de l'Association font apport de la fortune suivante au site MOLOCKO: - aucune.

XII. Dispositions transitoires et finales

Art. 21. Le/la Présidente(e) du Comité est chargé(e) d'entreprendre toutes les démarches pour toutes les formalités administratives liées à la déclaration et à la publication. Tous pouvoirs lui sont donnés à cet effet. Les présents Statuts ont été approuvés lors de l'Assemblée constitutive du 22 janvier 2008.

Signé: S. Cabete Dos Santos / J. Losano / G. Bertacco / J.-P. Dias Rebelo / B. Da Cunha Miroto / G. Meyrath / D. Da Silva

SITE INTERNET MOLOCKO, Association sans but lucratif

Signatures

Référence de publication: 2008028730/8693/235.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06105. - Reçu 399 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Timco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 84.996.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 20 février 2008.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

Référence de publication: 2008028537/3462/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2008, réf. DSO-CN00116. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080029107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Conway Services - The Convenience Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 129.562.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028520/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05096. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Bluejar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 73.987.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008028518/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05283. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Lux-World PC s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4446 Belvaux, 66, rue de France.
R.C.S. Luxembourg B 72.290.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 20 février 2008.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

Référence de publication: 2008028538/3462/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2008, réf. DSO-CN00122. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080029105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Cotim s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 19, avenue Gordon Smith.
R.C.S. Luxembourg B 43.834.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 20 février 2008.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

Référence de publication: 2008028544/3462/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2008, réf. DSO-CN00125. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080029092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Irelio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.560.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028526/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03009. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 4.513.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028527/2846/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10522. - Reçu 74 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Luxrule S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 93.226.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008028502/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04986. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Axius European CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 110.995.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008028506/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05772. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Colprassur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8612 Pratz, Maetschent.
R.C.S. Luxembourg B 96.881.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 20 février 2008.
FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD
Signature

Référence de publication: 2008028574/3462/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2008, réf. DSO-CN00105. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080029122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

360 Family Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 114.446.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.
Pour 360 FAMILY EQUITY S.A.
P. Goldschmidt

Référence de publication: 2008028575/6941/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06215. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Sofaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7230 Helmsange, 29, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 88.195.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 20 février 2008.
FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD
Signature

Référence de publication: 2008028535/3462/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2008, réf. DSO-CN00102. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080029112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Ha Ka Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 64.040.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028509/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05791. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Global Sat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 242-248, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.218.

L'an deux mille huit, le vingt et un janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL SAT S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 242-248, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71.218, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 819 du 4 novembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique Goeres, employée privée, demeurant à Canach.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence de 369.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 400.000,- EUR, par la création et l'émission de 3.690 actions nouvelles de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Diverses modifications statutaires.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent soixante-neuf mille euros (369.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre cent mille euros (400.000,- EUR), par la création et l'émission de trois mille six cent quatre-vingt-dix (3.690) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de trois cent soixante-neuf mille euros (369.000,- EUR).

Les 3.690 actions nouvelles ont été attribuées gratuitement aux anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à quatre cent mille euros (400.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le 3^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (troisième alinéa).** Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer le 6^{ème} alinéa de l'article 6, et
- de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (deuxième alinéa).** Le conseil d'administration élit en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Goeres, C. Dostert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008. LAC/2008/3268. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008028758/211/81.

(080028748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Andsell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 85.842.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 4 février 2008 que: Sont réélus administrateurs jusqu'aux prochaines élections statutaires qui auront lieu à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013:

- Gulmira Koibagarova
- Grigori Faerfas
- Jean-Christophe Sibelya

Est réélu commissaire aux comptes jusqu'aux prochaines élections statutaires qui auront lieu à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013:

- Henri Vanherberghen

Est réélu administrateur délégué jusqu'aux prochaines élections statutaires qui auront lieu à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013:

- Jean-Christophe Sibelya

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Pour extrait conforme

HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008028774/634/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04420. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

LGIG 2 Property C5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.319.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighth of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l., registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number 122.032, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy Blondel, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 5 February 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name LGIG 2 PROPERTY C5 S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of majority participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the holding of a majority participation in Luxembourg or foreign companies as well as the management, administration and development of such a group of holding subsidiaries, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder shall be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year,

increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17 . Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December of the same year.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Ms. Stéphanie Anne Duval, Associate Director, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Mr. André Bauwens, Senior Accountant, born on 24 February 1966 in Manono, Democratic Republic of Congo, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Mr Martin Pollard, National Director, born on 7 May 1956 in Edgware (UK), residing in 33 Cavendish Square, London W1A 2 NF;
 - Mrs Helen Garbutt, Regional Director, born on 16 October 1964 in Reading (UK), residing in 29, rue de Berri, F-75008 Paris.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.032, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 5 février 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination LGIG 2 PROPERTY C5 S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations majoritaires, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

L'objet de la Société est en outre l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations majoritaires dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger ainsi que la gestion, l'administration et le développement d'un tel groupe de filiales, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister d'une autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Part sociales

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du Conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles

pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et la paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Stéphanie Anne Duval, directrice adjointe, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Monsieur André Bauwens, comptable senior, né le 24 février 1966 à Manono, République Démocratique du Congo, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Monsieur Martin Pollard, national director, né le 7 mai 1956 à Edgware (UK), demeurant au 33 Cavendish Square, Londres W1A 2 NF;
 - Madame Helen Garbutt, regional director, née le 16 octobre 1964 à Reading (UK), demeurant au 29, rue de Berri, F-75008 Paris.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Blondel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 2008, Relation: EAC/2008/2180. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008028838/239/335.

(080028768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Mamo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 86.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028497/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03133. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Klingelberg Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.451.

Les comptes consolidés au 31 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028501/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04491. - Reçu 90 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Action Shop Photo Sud II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 27, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.855.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le six février.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Joseph Glauden, maître-photographe, né à Luxembourg, le 6 avril 1954 (Matricule 1954 0406 130), demeurant à L-4601 Differdange, 13, avenue de la Liberté,

2.- Madame Mariette Puntel, employée privée, née à Luxembourg, le 22 décembre 1955 (Matricule 1955 1222 228), demeurant à L-4601 Differdange, 13, avenue de la Liberté.

Lesquels comparants ont déclaré ce qui suit:

qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée dénommée ACTION SHOP PHOTO SUD II S.à.r.l. avec siège social à L-3441 Dudelange, 27, avenue Charlotte;

que la prédite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Capellen, en date du 4 juin 1998;

que les statuts de la société ont été publiés au Mémorial C no 627 en date du 3 septembre 1998;
que le capital a été converti en euros suivant acte sous seing privé en date du 18 juin 2001, en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C n ° 43 en date du 9 janvier 2002;
que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (€ 30.986,69), divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale;
que ladite société n'a plus d'activités depuis le 1^{er} mai 2006;
que les associés ont décidé en conséquence la dissolution et la liquidation de la prédite société;
qu'ils se déclarent investis de tout l'actif de la société, dont ils déclarent être les bénéficiaires économiques réels;
qu'à leur connaissance il n'existe plus de passif à charge de la société et qu'ils s'engagent expressément à régler tout passif éventuel;
que partant la société est à considérer comme définitivement dissoute;
que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au domicile privé des époux Glauden-Puntel, à L-4601 Differdange, 13, avenue de la Liberté.

Frais

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elle ont signé l'acte avec Nous notaire.

Signé: J. Glauden, M. Puntel, R. Schuman.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 18 février 2008.

R. Schuman

Notaire

Référence de publication: 2008028752/237/44.

(080029400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Bati-House, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 56, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.416.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 20 février 2008.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

Référence de publication: 2008028563/3462/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2008, réf. DSO-CN00118. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080029248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Bella Napoli II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 50, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 101.607.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 20 février 2008.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

Référence de publication: 2008028564/3462/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2008, réf. DSO-CN00126. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080029244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Trigance Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 117.719.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of TRIGANCE INVESTMENTS, R.C. Number B 117 719, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated June 30, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1683 of September 8, 2006.

The meeting begins at seven p.m., Mr Filipe Capinha-Heliodoro, private employee, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the five hundred (500) shares with a par value of one hundred (100.-) euro each, representing the total capital of fifty thousand (50,000.-) euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Change of the end of the financial year to the 30th of September
- 2) Subsequent amendment of Article 8 of the Articles of Incorporation.
- 3) Change of the date of the annual general meeting.
- 4) Subsequent amendment of Article 9 of the Articles of Incorporation.
- 5) Persons binding the company.
- 6) Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation.
- 7) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The end of the financial year is changed to the 30th of September.

Exceptionally the financial year 2008 shall begin on January 1, 2008 and end on September 30, 2008, the next financial years running from October 1 each year to September 30 of the following year.

As a consequence Article 8 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 8.** The Company's financial year shall begin on the first of October each year and end on the thirtieth of September of the following year.»

Second resolution

The date of the annual general meeting is changed to the second Tuesday in the month of December.

As a consequence Article 9, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 9. First paragraph.** The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Tuesday in the month of December at 09.00 a.m.»

Third resolution

Article 6 of the of the Articles of Incorporation is completed by the following disposition

«or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of directors, but only within the limits of such power.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at seven fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de TRIGANCE INVESTMENTS R.C. B N ° 117 719, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1683 du 8 septembre 2006.

La séance est ouverte à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Filipe Capinha-Heliodoro, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne Petit, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de cinquante mille (50.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la fin de l'année sociale au 30 septembre.
- 2) Modification subséquente de l'article 8 des statuts.
- 3) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle.
- 4) Modification subséquente de l'article 9 des statuts.
- 5) Personnes engageant la société.
- 6) Modification subséquente de l'article 6 des statuts.
- 7) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La fin de l'année sociale est changée au 30 septembre.

Exceptionnellement l'année sociale 2008 commencera le 1^{er} janvier 2008 et se terminera le 30 septembre 2008, les prochaines années sociales allant du 1^{er} octobre de chaque année au 30 septembre de l'année suivante.

En conséquence l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.»

Deuxième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est changée au deuxième mardi du mois de décembre.

En conséquence l'article 9, alinéa 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. Alinéa premier.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de décembre à 9 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Troisième résolution

L'article 6 des statuts est complété par la disposition suivante:

«ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-neuf heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Capinha-Heliodoro, R. Thill, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, LAC/2008/634. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008028700/5770/122.

(080028760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Peintures et Décors Lucas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7651 Heffingen, 36, um Knäppchen.

R.C.S. Luxembourg B 51.076.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 20 février 2008.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

Référence de publication: 2008028570/3462/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2008, réf. DSO-CN00106. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080029233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Immo Samimi-Blasius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 2, rue Dr Herr.

R.C.S. Luxembourg B 100.430.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 20 février 2008.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

Référence de publication: 2008028566/3462/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2008, réf. DSO-CN00110. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080029242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Bluegroup S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 48.355.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028496/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05181. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

De Maupassant, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 100.063.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of DE MAUPASSANT, R.C. Number B 100 063, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated March 26, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 569 of June 3, 2004.

The meeting begins at seven fifteen p.m., Mr Filipe Capinha-Heliodoro, private employee, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the five thousand (5,000) shares with a par value of ten (10.-) euro each, representing the total capital of fifty thousand (50,000.-) euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Change of the end of the financial year to the 30th of September
- 2) Subsequent amendment of Article 9 of the Articles of Incorporation.
- 3) Change of the date of the annual general meeting.
- 4) Subsequent amendment of Article 10 of the Articles of Incorporation.
- 5) Persons binding the company.
- 6) Subsequent amendment of Article 7 of the Articles of Incorporation.
- 7) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The end of the financial year is changed to the 30th of September.

Exceptionnally the financial year 2008 shall begin on January 1, 2008 and end on September 30, 2008, the next financial years running from October 1 each year to September 30 of the following year.

As a consequence Article 9 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 9.** The Company's financial year shall begin on the first of October each year and end on the thirtieth of September of the following year.»

Second resolution

The date of the annual general meeting is changed to the first Monday in the month of December.

As a consequence Article 10 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 10.** The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday in the month of December at 02.00 p.m.»

Third resolution

Article 7 of the of the Articles of Incorporation is completed by the following disposition

«or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of directors, but only within the limits of such power.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at seven thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de DE MAUPASSANT R.C. B N ° 100 063, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C N ° 569 du 3 juin 2004.

La séance est ouverte à dix-neuf heures quinze sous la présidence de Monsieur Filipe Capinha-Heliodoro, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne Petit, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de cinquante mille (50.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la fin de l'année sociale au 30 septembre.
- 2) Modification subséquente de l'article 9 des statuts.
- 3) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle.
- 4) Modification subséquente de l'article 10 des statuts.
- 5) Personnes engageant la société.
- 6) Modification subséquente de l'article 6 des statuts.
- 7) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La fin de l'année sociale est changée au 30 septembre.

Exceptionnellement l'année sociale 2008 commencera le 1^{er} janvier 2008 et se terminera le 30 septembre 2008, les prochaines années sociales allant du 1^{er} octobre de chaque année au 30 septembre de l'année suivante.

En conséquence l'article 9 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.»

Deuxième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est changée au premier lundi du mois de décembre.

En conséquence l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art.10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de décembre à 14 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Troisième résolution

L'article 6 des statuts est complété par la disposition suivante:

«ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-neuf heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Capinha-Heliodoro, R. Thill, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, LAC/2008/635. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé) F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008028701/5770/122.

(080028769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Zeitgeist S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 17, rue du St Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 114.680.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Pour ZEITGEIST S.à.r.l.

P. Goldschmidt

Référence de publication: 2008028578/6941/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06213. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Prax Capital III GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 123.687.

Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance de la Société tenu en date du 10 octobre 2007

En date du 10 octobre 2007, le conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Benoît Andrienne de son mandat de gérant de la Société avec effet au 10 octobre 2007;

- de nommer Monsieur Stéphane Charlier, né le 10 juillet 1975 à Uccle, Belgique, ayant comme adresse professionnelle: 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 10 octobre 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Freddy Thyès
- Monsieur Sergio Navarro Fernandez
- Monsieur Jorge Lovaco Ruiz
- Monsieur Stéphane Charlier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2008.

PRAX CAPITAL III GP, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008028795/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05512. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Robrunvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 136.318.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- CRITERIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

2.- PROCEDIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Madame Nathalie Lazzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu de deux (2) procurations lui données à Bertrange (Luxembourg), le 15 février 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: RO-BRUNVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3'100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société CRITERIA S.à r.l., prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions 3.099

2.- La société PROCEDIA S.à r.l., prédésignée, une action 1

Total: trois mille cent actions 3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- PROCEDIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164);

2.- CRITERIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.199);

3.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, GB-Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2013.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel Jean, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Bertrange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Lazzari, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2008, Relation: EAC/2008/2507. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008028837/239/178.

(080028759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Van Dijck, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 38.191.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le 20 décembre 2007

Le Conseil d'Administration décide, de nommer en son sein Monsieur Yves Van Renterghem, à la fonction du Président du Conseil d'Administration.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008028815/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10401. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Finanz Investor Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 56.365.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 18.00 heures le 3 mars 2005

1- L'assemblée générale prend note du changement de nom de Madame Anique Klein pour Madame Anique Bourkel;
2- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2006:

Administrateurs:

- Mme Anique Bourkel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- M. Michel Bourkel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- M. Alexandre Vancheri, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- M. Michel Bourkel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallinsellen, Zurich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008028787/766/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Satlynx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.340.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of January.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SATLYNX S.à r.l., (the Company) a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.340, incorporated by a notarial deed dated 12th December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 730, dated 11 April 2006 and the articles of incorporation of the said Company (the Articles) having been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1352, dated 4 July 2007,

GE PACIFIC-1 HOLDINGS, INC., a company existing and organised under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, registered with the State of Delaware under number 4312298,

hereby represented by Mr Olivier Too, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Norwalk, on 21 December 2007,

GE PACIFIC-2 HOLDINGS, INC., a company existing and organised under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, registered with the State of Delaware under number 4312298,

hereby represented by Mr Olivier Too, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Norwalk, on 21 December 2007,

SATLYNX HOLDINGS S.à r.l., a company existing and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 126.549.

hereby represented by Mr Olivier Too, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 17 December 2007,

together the Shareholders,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, request the undersigned notary to record the following:

- that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 27,234,500.00 (twenty-seven million two hundred and thirty-four thousand five hundred euro) represented by fifty-four thousand four hundred and sixty-nine (54,469) shares with a nominal value of EUR 500.00 (five hundred) euro each;

- that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1- Waiver of convening notice;

2- Amendment of the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company so as to give it the following wording: «The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.»

3- Miscellaneous.

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholders note that the board of managers of the Company resolved to transfer the place of effective management and principal office of the Company from its address at L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf to 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, effective 23 October 2007.

The Shareholders resolve to approve such transfer, to set the registered office of the Company to 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach as of 23 October 2007 and to amend subsequently the first paragraph of article 4 of the Articles which shall read henceforth as follows:

«The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 900.00.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, said proxy-holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu

pour l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) les associés de SATLYNX S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social, L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.340, constituée suivant un acte notarié en date du 12 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 730 du 11 avril 2006 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1352 du 4 juillet 2007,

GE PACIFIC-1 HOLDINGS, INC, une société de droit américain ayant son siège social au 1209 Orange Street - Wilmington, DE 19801, immatriculée auprès dans l'Etat de Delaware sous le numéro 4312296,

ici représentée par Monsieur Olivier Too, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Norwalk, le 21 décembre 2007,

GE PACIFIC-2 HOLDINGS, INC., une société de droit américain ayant son siège social au 1209 Orange Street - Wilmington, DE 19801, immatriculée dans l'Etat de Delaware sous le numéro 4312298.

ici représentée par Monsieur Olivier Too, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Norwalk, le 21 décembre 2007,

SATLYNX HOLDINGS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 126.549.

ici représentée par Monsieur Olivier Too, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 décembre 2007,

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire soussigné, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, requièrent le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- que les Associés représentent la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à EUR 27.234.500,00 (vingt-sept millions deux cent trente-quatre mille cinq cents euros) représenté par 54.469 (cinquante-quatre mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 500,00 (cinq cents euros);

- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société de façon à lui donner la teneur suivante: «Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger»;

3. Divers.

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué avant l'Assemblée.

Seconde résolution

Les Associés décident de transférer le lieu de l'administration centrale et le principal établissement de la Société du L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf au 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet au 23 octobre 2007.

Les Associés décident d'approuver ce transfert et de placer le siège social de la Société au 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet au 23 octobre 2007 et décident de modifier, en conséquence, le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 900,00.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ce même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Too, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008. LAC / 2008 / 3608. —Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008028770/7241/129.

(080028687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Etplus Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 77.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028498/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03127. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 901.155,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 108.846.

En date du 30 janvier 2008, l'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Darcy Corben en tant que gérant de la Société avec effet au 24 janvier 2008.
- de nommer:

Monsieur Colin North Armstrong né le 22 juin 1964 à Edinburgh, Ecosse ayant comme adresse professionnelle, Market Close, Poole, Dorset GB-BH151NQ, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 29 janvier 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008028791/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05470. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Nansen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.899.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Marc Loesch, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting for the account of:

- TRITON MANAGERS II LIMITED, a company with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting as general partner of the following Jersey registered limited partnership: TRITON FUND II LP, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

- TRITON MANAGERS II LIMITED, a company with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting as general partner of the following Jersey registered limited partnership: TWO TRITON FUND (EXECUTIVES) LP, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

- TRITON MANAGERS II LIMITED, a company with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting as general partner of the following Jersey registered limited partnership: TWO TRITON FUND F&F LP, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

- TRITON MANAGERS II LIMITED, a company with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting as general partner of the following Jersey registered limited partnership: TWO TRITON FUND F&F No.2 LP, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, and

- TKII ColInvest S.à r.l., a company with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117553,

by virtue of five proxies given on 21 December 2007, annexed to the deed dated 21 December (Deed no 19380 of the undersigned notary) of NANSEN S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated following a deed of the undersigned notary on 22 September 2005 published in the Mémorial C number 177 of 25 January 2006 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 110899. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 21 December 2007, not yet published in the Mémorial C, such deed documenting the minutes of an extraordinary general meeting of shareholders which among other resolved to reduce the subscribed capital.

The appearing party, acting in the capacity as stated above, after having declared that the amount in Swedish Kronor (SEK) of the above mentioned capital decrease should have been a Swedish Kronor (SEK) equivalent of a euro (EUR) amount that is erroneously mentioned as a Swedish Kronor (SEK) amount, has requested the notary to correct the deed of 21 December 2007 received by the undersigned notary as follows:

- item 1 of the Agenda is entirely replaced as follows:

«To reduce the corporate capital of the Company by an amount of one hundred seventeen million seven hundred thirteen thousand two hundred point nine hundred ninety-five Swedish Kronor (SEK 117,713,200.995) so as to reduce it from its current amount of three hundred fifty million nine hundred thirty-seven thousand five hundred seventy-seven point eight Swedish Kronor (SEK 350,937,577.8) to two hundred thirty-three million two hundred twenty-four thousand three hundred seventy-six point eight hundred five Swedish Kronor (SEK 233,224,376.805) by way of the cancellation of four hundred ninety-eight thousand one hundred forty-four (498,144) Class A Shares from its current number of one million four hundred eighty-five thousand one hundred thirteen (1,485,113) Class A Shares to nine hundred eighty-six thousand nine hundred sixty-nine (986,969) Class A Shares, by way of the cancellation of fourteen thousand six hundred sixty-seven (14,667) Class C Shares from its current number of forty-three thousand seven hundred twenty-seven (43,727) class C shares to twenty nine thousand sixty (29,060) Class C Shares and by way of the reimbursement of their nominal value on each cancelled share of an amount of two hundred and twenty-nine point five hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 229.545).»

- item 2 of the Agenda is entirely replaced as follows:

«To set the amount of the Company's capital at two hundred thirty three million two hundred twenty-four thousand three hundred seventy-six point eight hundred five Swedish Kronor (SEK 233,224,376.805) represented by nine hundred eighty-six thousand nine hundred sixty-nine (986,969) Class A Shares and twenty-nine thousand sixty (29,060) Class C

Shares, each with a nominal value of two hundred and twenty-nine point five hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 229.545).»

- the first resolution is entirely replaced as follows:

«The extraordinary general meeting resolves to reduce, with immediate effect, the corporate capital of the Company by an amount of one hundred seventeen million seven hundred thirteen thousand two hundred point nine hundred ninety-five Swedish Kronor (SEK 117,713,200.995) so as to reduce it from its current amount of three hundred fifty million nine hundred thirty-seven thousand five hundred seventy-seven point eight Swedish Kronor (SEK 350,937,577.8) to two hundred thirty-three million two hundred twenty-four thousand three hundred seventy-six point eight hundred five Swedish Kronor (SEK 233,224,376.805) by way of the cancellation of four hundred ninety-eight thousand one hundred forty-four (498,144) Class A Shares from its current number of one million four hundred eighty-five thousand one hundred thirteen (1,485,113) Class A Shares to nine hundred eighty-six thousand nine hundred sixty-nine (986,969) Class A Shares, by way of the cancellation of fourteen thousand six hundred sixty-seven (14,667) Class C Shares from its current number of forty-three thousand seven hundred twenty-seven (43,727) class C shares to twenty-nine thousand sixty (29,060) Class C Shares and by way of the reimbursement of their nominal value on each cancelled share of an amount of two hundred and twenty-nine point five hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 229.545).»

- the second resolution is entirely replaced as follows:

«The extraordinary general meeting resolves to set, with immediate effect, the amount of the Company's capital at two hundred thirty-three million two hundred twenty-four thousand three hundred seventy-six point eight hundred five Swedish Kronor (SEK 233,224,376.805) represented by nine hundred eighty-six thousand nine hundred sixty-nine (986,969) Class A Shares and twenty-nine thousand sixty (29,060) Class C Shares, each with a nominal value of two hundred and twenty-nine point five hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 229.545).»

- the third resolution is entirely replaced as follows:

«The extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. First paragraph. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at two hundred thirty-three million two hundred twenty-four thousand three hundred seventy-six point eight hundred five Swedish Kronor (SEK 233,224,376.805) divided into nine hundred eighty-six thousand nine hundred sixty-nine (986,969) Class A Shares (the «Class A Shares») and twenty-nine thousand sixty (29,060) class C shares (the «Class C Shares»).»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant pour le compte de:

- TRITON MANAGERS II LIMITED, une société ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant comme associé gérant (general partner) de la société TRITON FUND II LP, limited partnership de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

- TRITON MANAGERS II LIMITED, une société ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant comme associé gérant (general partner) de la société TWO TRITON FUND (EXECUTIVES) LP, limited partnership de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

- TRITON MANAGERS II LIMITED, une société ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant comme associé gérant (general partner) de la société TWO TRITON FUND F&F LP, limited partnership de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

- TRITON MANAGERS II LIMITED, une société ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant comme associé gérant (general partner) de la société TWO TRITON FUND F&F NO.2 LP, limited partnership de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

- TRITON ColInvest S.à r.l., une société ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée dans le Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117553,

en vertu de cinq procurations données le 21 décembre 2007, annexées à l'acte daté du 21 décembre 2007 (N ° 19380 de répertoire du notaire soussigné) de NANSEN S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 22 septembre 2005, publié au Mémorial C sous le numéro 117 du 25 janvier 2006, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110899. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par suite d'un acte du notaire soussigné le 21 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C, documentant le procès-verbal de l'assemblée générale des associés qui, entre autres, a décidé de réduire le capital souscrit.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, après avoir déclaré que le montant de la réduction de capital susvisée en couronnes suédoises (SEK) aurait dû être l'équivalent en couronnes suédoises (SEK) d'un montant en euro (EUR) qui a été mentionné par erreur comme un montant en couronnes suédoises (SEK), a requis le notaire de corriger l'acte du 21 décembre 2007, reçu par le notaire, de la manière suivante:

- Le point 1^{er} de l'ordre du jour est entièrement remplacé tel que suit:

«Réduire le capital de la Société d'un montant de cent dix sept millions sept cent treize mille deux cents virgule neuf cent quatre-vingt quinze couronnes suédoises (SEK 117.713.200,995) afin de le porter de son présent montant de trois cent cinquante millions neuf cent trente-sept mille cinq cent soixante-dix-sept virgule huit couronnes suédoises (SEK 350.937.577,8) à un montant de deux cent trente trois millions deux cent vingt quatre mille trois cent soixante seize virgule huit cent cinq couronnes suédoises (SEK 233.224.376,805) par l'annulation de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quarante-quatre (498.144) Parts Sociales de Catégorie A afin de porter les présentes un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille et cent treize (1.485.113) Parts Sociales de Catégorie A à neuf cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-neuf (986.969) Parts Sociales de Catégorie A, par l'annulation de quatorze mille six cent soixante-sept (14.667) Parts Sociales de Catégorie C afin de porter les présentes quarante-trois mille sept cent vingt-sept (43.727) Parts Sociales de Catégorie C à vingt-neuf mille soixante (29.060) Parts Sociales de Catégorie C et par le remboursement de la valeur nominale de chaque part sociale annulée d'un montant de deux cent vingt-neuf virgule cinq cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 229,545) chacune.»

- Le point 2 de l'ordre du jour est entièrement remplacé tel que suit:

«Fixer le montant du capital de la Société à deux cent trente trois millions deux cent vingt quatre mille trois cent soixante seize virgule huit cent cinq couronnes suédoises (SEK 233.224.376,805) représenté par neuf cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-neuf (986.969) Parts Sociales de Catégorie A et vingt-neuf mille soixante (29.060) Parts Sociales de Catégorie C, avec une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule cinq cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 229,545) chacune.»

- La première résolution est entièrement remplacée tel que suit:

«L'assemblée générale des associés décide de réduire, avec effet immédiat, le capital de la Société d'un montant de cent dix sept millions sept cent treize mille deux cents virgule neuf cent quatre-vingt-quinze couronnes suédoises (SEK 117.713.200,995) afin de le porter de son présent montant de trois cent cinquante millions neuf cent trente-sept mille cinq cent soixante-dix-sept virgule huit couronnes suédoises (SEK 350.937.577,8) à un montant de deux cent trente-trois millions deux cent vingt-quatre mille trois cent soixante-seize virgule huit cent cinq couronnes suédoises (SEK 233.224.376,805) par l'annulation de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quarante-quatre (498.144) Parts Sociales de Catégorie A afin de porter les présentes un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille et cent treize (1.485.113) Parts Sociales de Catégorie A à neuf cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-neuf (986.969) Parts Sociales de Catégorie A, par l'annulation de quatorze mille six cent soixante-sept (14.667) Parts Sociales de Catégorie C afin de porter les présentes quarante-trois mille sept cent vingt-sept (43.727) Parts Sociales de Catégorie C à vingt-neuf mille soixante (29.060) Parts Sociales de Catégorie C et par le remboursement de la valeur nominale de chaque part sociale annulée d'un montant de deux cent vingt-neuf virgule cinq cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 229,545) chacune.»

- La seconde résolution est entièrement remplacée tel que suit:

«L'assemblée générale des associés décide de fixer, avec effet immédiat, le montant du capital de la Société à deux cent trente-trois millions deux cent vingt-quatre mille trois cent soixante-seize virgule huit cent cinq couronnes suédoises (SEK 233.224.376,805) représenté par neuf cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-neuf (986.969) Parts Sociales de Catégorie A et vingt-neuf mille soixante (29.060) Parts Sociales de Catégorie C, avec une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule cinq cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 229,545) chacune.»

- La troisième résolution est entièrement remplacée tel que suit:

«L'assemblée générale des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa. Capital social souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent trente trois millions deux cent vingt-quatre mille trois cent soixante seize virgule huit cent cinq couronnes suédoises (SEK 233.224.376,805) divisé en neuf cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-neuf (986.969) Parts Sociales de Catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et vingt-neuf mille soixante (29.060) Parts Sociales de Catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), avec une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule cinq cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 229,545) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

32304

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2008, Relation: EAC/2008/1539. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008028852/239/181.

(080028617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Cosmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 53.159.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 juin 2007

L'assemblée décide de proroger la durée du mandat de la société VAN GEET DERICK CO, Réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 6 rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg en tant que commissaire, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008028825/1212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10416. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

FFS Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 135.674.

Auszug aus dem Protokoll der Beschlussfassung des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 21. Januar 2008

Der alleinige Gesellschafter hat folgenden Beschluss genommen:

- Herrn Stefan Schneider, geboren am 26. April 1967 in Ehringshausen, Deutschland, wohnhaft Am Forsthaus 3, D-54346 Mehring, Deutschland

mit Wirkung zum 21. Januar 2008 als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen, und für eine Dauer bis zur Generalversammlung, welche im Jahre 2009 stattfindet, zu bestellen.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 5. Januar 2008.

FFS FUND MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008028789/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05472. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.